

plan de
paysage[s]
aire métropolitaine bordelaise

Glossaire Pays, Paysans, Paysages



Avec le soutien de :



Ministère de la transition écologique
dans le cadre de l'appel à projet « plan de paysage »



Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
dans le cadre du Pacte Métropolitain d'innovation entre l'État et Bordeaux Métropole 2017 - 2019 et du contrat de coopération métropolitaine avec le Sysdau



Département de la Gironde
dans le cadre de la politique « aide à la valorisation des paysages »



Région Nouvelle-Aquitaine
dans le cadre du projet VitiREV sur le projet « lisières viticoles et développement durable »

2 •



DREAL Nouvelle-Aquitaine
dans le cadre de l'appel à projet 2019 « mesure 2.2 du PRSE Nouvelle-Aquitaine » sur le projet « lisières viticoles, santé et urbanisme »

En partenariat avec :

Partenaires professionnels



Partenaires universitaires



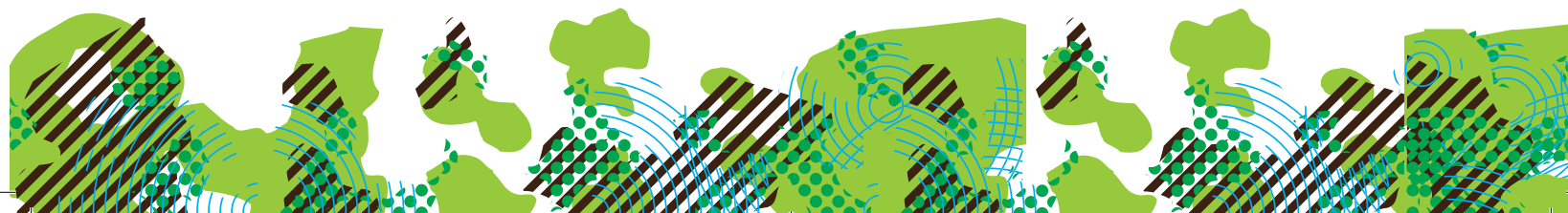
Expertises professionnelles



F.G.I.E.

CATHERINE FRUCHART

CÉDRIC LAVIGNE



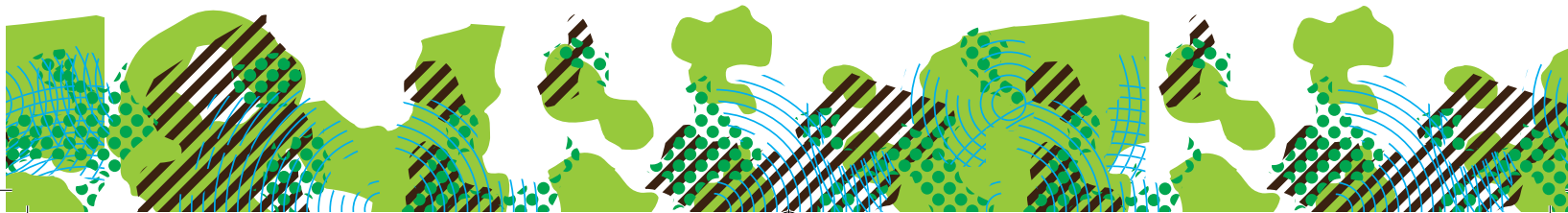


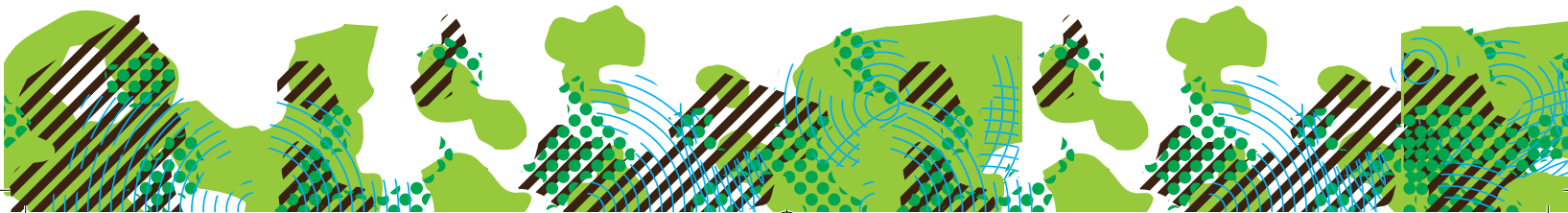
Glossaire Pays, Paysans, Paysages

Le processus d'élaboration du Plan de paysage[s] a été un travail partenarial de co-construction avec des acteurs provenant de milieux professionnels différents. La mise en valeur des spécificités de chaque apport et expertise passe par la nécessité d'adopter un langage commun.

C'est pourquoi nous avons souhaité retranscrire la signification de chaque mot courant, spécifique ou inventé, utilisé pendant le processus d'élaboration.

Le glossaire « Pays-Paysan-Paysage » a pu faciliter les discussions et les débats autour du partage de valeurs spécifiques à chaque acteur pour la construction commune des intentions de projet.







Agriculture ou activité agricole

Selon l'art. L311-1 du code rural, sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise d'un cycle biologique de caractère animal ou végétal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation [...]

Agriculture raisonnée

L'agriculture raisonnée est un système de production agricole dont l'objectif premier est d'optimiser le résultat économique en maîtrisant les quantités d'intrants, et notamment les substances chimiques utilisées (pesticides, engrais) dans le but de limiter leur impact sur l'environnement. Elle a pour objectif d'adapter les apports en éléments fertilisants aux besoins réels des cultures en tenant compte des éléments présents dans le sol et du rendement potentiel de la plante.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique est un mode d'agriculture plus respectueux de l'environnement que l'agriculture intensive qui cherche à renouer avec des pratiques traditionnelles (exemple : jachère). Elle constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage respectueuses des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. Elle s'attache au recyclage des matières organiques, à la rotation des cultures et à la lutte biologique. L'élevage, de type extensif, fait appel aux médecines douces et respecte le bien-être des animaux. Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés respectueux des écosystèmes et non des polluants. Les agriculteurs dits « bio » sont regroupés en fédérations avec des cahiers des charges à respecter pour l'obtention de labels (label biologique, AB) qui comprennent, en général :

- × utilisation de produits (engrais) aux origines naturelles
- × interdiction, sauf exception, d'intrants d'origine chimique.
- × rotation modérée des cultures, élevages peu intensifs, etc... de façon à préserver les sols (reconstitution naturelle)

• 5

En agriculture biologique, la fertilisation fait appel à des substances d'origine organique, animale ou végétale et à quelques minéraux répertoriés sur une liste. Elle prend aussi en compte l'environnement et des pratiques agricoles adaptées.

Activité annexe à l'activité agricole

En prolongement de sa production, l'agriculteur peut faire le choix d'adjoindre des activités annexes qui peuvent être très diverses :

- × la vente directe de ses produits,
- × l'accueil à la ferme (fermes auberge, gîtes, chambres d'hôtes, visite des installations...)

Ces activités doivent obligatoirement mettre en œuvre la production et constituent un bénéfice agricole (seuil de tolérance fiscale de 50 000 € et 30 % du chiffre d'affaires).





Biodiversité

La Biodiversité désigne, sur l'ensemble de la Terre ou dans un espace donné, l'ensemble de la diversité des êtres et associations d'êtres qui y vivent (homme compris) et de leurs interrelations, cet ensemble étant considéré comme une entité à la fois évolutive - car elle conditionne la perpétuation et l'adaptation du vivant - et fonctionnelle, car elle régule les processus nécessaires à la vie (les grands cycles de l'eau et des éléments chimiques, le climat, le renouvellement des sols, etc.). La biodiversité est un enjeu biologique, écologique, économique, éthique et culturel pour l'humanité, pour le présent et pour le futur. La Convention sur la biodiversité écologique du 5 juin 1992 a défini le terme de biodiversité comme étant « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ».



Continuités naturelles majeures

Sur le plateau et les coteaux de l'Entre-deux-Mers, les «continuités naturelles majeures» permettent les connexions entre bassins versants et vallons. Elles s'inscrivent au sein des espaces viticoles et semi-naturels où les prairies et bosquets relictuels sont morcelés et disséminés. À l'ouest, la matrice agro-sylvicole forme l'écrin de l'agglomération. Malgré les ruptures et discontinuités liées aux infrastructures et à l'urbanisation linéaire le long des axes de circulation, de grandes continuités naturelles subsistent : des continuités amont-aval entre le plateau landais et l'agglomération.

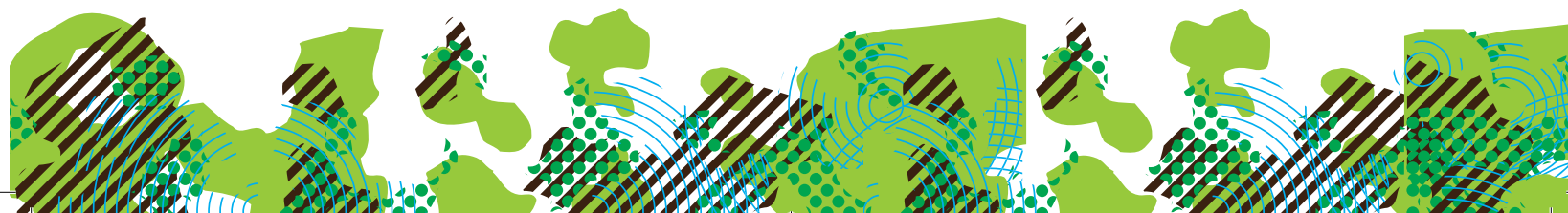
Continuités écologiques

L'ensemble des milieux favorables à un groupe d'espèces et reliés fonctionnellement entre eux forme une continuité écologique. Ce continuum est donc constitué de réservoirs écologiques (cœurs de massifs forestiers, fleuves, etc.), de zones tampons (zones situées à l'interface entre deux milieux naturels) et des corridors écologiques qui les relient. À plus grande échelle (régionale, nationale), les continuums constituent un réseau écologique.



Biotope

Aire géographique bien déterminée, caractérisée par des conditions écologiques particulières (sol, climat, etc.) servant de support physique aux organismes vivants qui constituent la biocénose (flore, faune, fonge (champignons) et micro-organismes).





Corridor biologique

Les corridors biologiques sont les voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité. De manière générale, dans le champ de l'écologie du paysage, le mot corridor désigne toute liaison fonctionnelle entre des écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces interdépendantes), permettant sa dispersion et sa migration. Les corridors assurent ou restaurent les flux d'espèces et de gènes qui sont vitaux pour la survie des espèces et leur évolution adaptative. Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces.

Les corridors peuvent prendre plusieurs formes : le corridor linéaire, avec nœuds, avec nœuds discontinus (dit en « pas japonais ») ou la mosaïque paysagère.

La restauration d'un réseau de corridors biologiques (maillage ou trame écologique) est une des deux grandes stratégies de gestion conservatoire pour les nombreuses espèces menacées par de la fragmentation de leur habitat. L'autre, complémentaire, étant la protection ou la restauration d'habitats. Depuis les années 1990, ils commencent à être intégrés dans les politiques d'aménagement du territoire et dans le droit international et local contribuant à une troisième et nouvelle phase du droit de la conservation de la nature.

Ecologie

En écologie et en agronomie, la notion d'espace ouvert désigne les espaces à caractère prairial ou landicole, où la strate herbacée et/ou arbustive est dominante, par opposition aux espaces boisés, que l'on désigne comme des milieux fermés.

Ecosystème

Un écosystème désigne l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement biologique, géologique, édaphique, hydrologique, climatique, etc.

Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie.

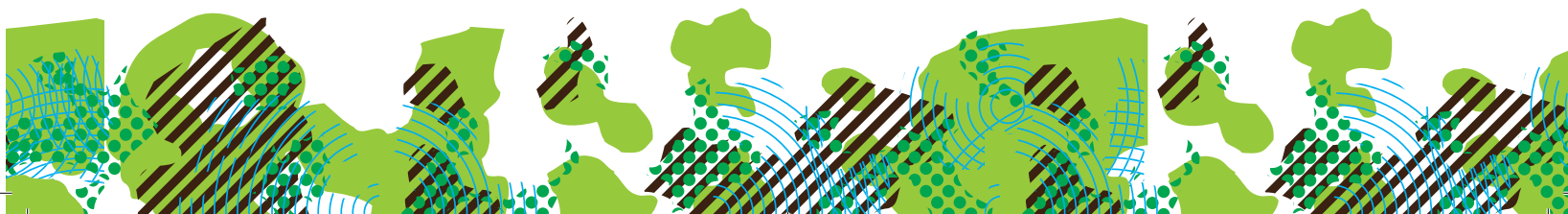
L'écosystème urbain se distingue des écosystèmes naturels par l'imperméabilisation des sols qui modifie, entre autres, le climat (îlots de chaleur, vents moins puissants) et le cycle de l'eau (ruissellement,...).

La pollution atmosphérique, le bruit, les vibrations, la lumière artificielle plus ou moins continue et le caractère remanié des sols contribuent également aux modifications de cet écosystème et perturbent les grands cycles de la matière (eau, biomasse...).



Espaces agro-sylvicoles du plateau landais

Dédiée aux productions sylvicoles et agricoles, territoire cultivé de « nature ordinaire », la matrice agro-sylvicole abrite néanmoins une biodiversité liée en premier lieu à l'ampleur des espaces, mais également aux effets de lisières (alternance dans le temps et dans l'espace de milieux ouverts et fermés) et au maintien de landes et prairies sous le couvert forestier et dans les espaces interstitiels (pare-feu, pistes...).





Espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs

Ils sont composés des principaux espaces importants pour la préservation de la biodiversité connus et recensés sur l'aire métropolitaine bordelaise. Ces réservoirs de biodiversité sont protégés pour leur valeur écologique et cartographiés à partir des principaux périmètres de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel (réserves naturelles, sites Natura 2000, ENS, ZPENS, ZNIEFF, Loi littoral, ...)



Espaces de respiration

Situés le long des infrastructures routières, ils forment une coupure de l'urbanisation et une continuité naturelle et paysagère préservée de part et d'autre de l'infrastructure.

Exploitation agricole

C'est une entité économique constituée en vue de la production agricole et caractérisée par une gestion unique et des moyens de production propres. Elle peut être composée de foncier et des bâtiments liés à l'activité. Ces éléments peuvent être en pleine propriété ou en location (fermage ou métayage).

Exploitant agricole

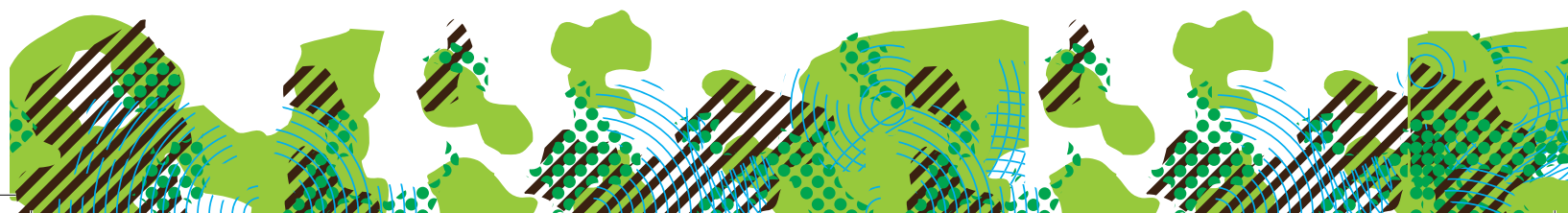
D'un point de vue social, un chef d'exploitation doit diriger une exploitation agricole et exercer son activité sur une superficie d'une certaine importance correspondant au moins à la moitié de la Surface Minimale d'Installation ($\frac{1}{2}$ SMI) compte tenu, s'il y a lieu, des coefficients d'équivalence applicables aux productions agricoles spécialisées. Cette SMI est définie par arrêté préfectoral dans chaque département. La notion de direction implique la mise en valeur de l'exploitation dès lors que l'acte d'exploitation tend à procurer ou à favoriser un revenu professionnel. Si l'exploitant agricole exerce une autre activité professionnelle et que son revenu agricole est inférieur à celui procuré par cette activité, il sera reconnu comme chef d'exploitation à titre secondaire.

S'il exerce, sur de faibles surfaces ($< \frac{1}{3}$ de la SMI) ou que l'activité nécessite un faible nombre d'heures travaillées, il ne sera reconnu que comme cotisant solidaire sans relever du régime social des exploitants agricoles.



Fils de l'eau

Ils regroupent l'ensemble des cours d'eau, tronçons de cours d'eau et émissaires présentant un régime permanent ou intermittent à l'air libre, cartographiés à partir des données de l'IGN (1/25 000). Ils assurent des fonctions écologiques, paysagères et structurantes pour le développement urbain. Afin d'adapter les dispositions du SCoT aux différents niveaux d'enjeux, ont été distingués parmi l'ensemble des fils de l'eau, les cours d'eau plus structurants nommés « affluents majeurs ».





Habitat

L'habitat d'espèce est le lieu où une espèce vit, désigné par son environnement spatial aussi bien biotique qu'abiotique. Cette notion est à différencier de la notion d'habitat naturel qui désigne un ensemble reconnaissable formé par des conditions stationnelles (climat, sol, relief) et une biocénose caractéristique. Les communautés végétales sont utilisées pour décrire les habitats naturels du fait de leur caractère intégrateur (phytosociologie).



Lisières ville-nature

Elles sont définies comme les espaces de transition entre zones urbaines et espaces agricoles, naturels et forestiers, qu'il s'agisse des lisières entre ville et forêt, des fronts urbains au contact des espaces agricoles, ou des espaces naturels associés aux cours d'eau. Ces lisières constituent également des lieux d'imbrication ville-nature et participent de manière globale à l'amélioration du cadre de vie en facilitant les échanges entre nature et zone urbanisée.

Milieux relais et zones tampon

Un milieu relais est un espace de moindre importance du point de vue de sa qualité écologique, mais indispensable de par sa position géographique comme relais ou point d'accroche de la continuité.

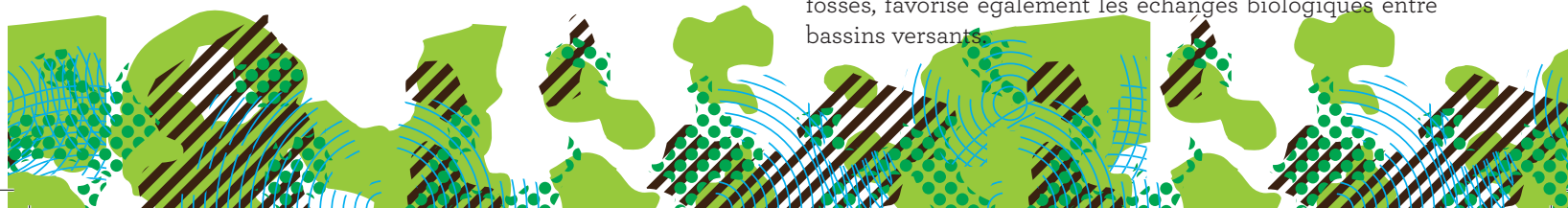
Une zone tampon est l'espace situé entre deux entités géographique ou biogéographique différentes, qui relie et/ou sépare ces deux entités. En matière de conservation de la nature, la zone tampon est située à l'interface entre deux milieux, en général en périphérie d'une aire protégée. Elle peut servir de zone de connexion biologique et raccorder plusieurs aires protégées, ou raccorder des éléments différents au sein, ou à la périphérie interne, d'une même zone protégée, augmentant ainsi leur dynamique et la productivité de l'effort de conservation.

Cette expression est employée également dans le cadre des parcs nationaux et désigne la zone entourant le noyau protégé. Certaines activités humaines sont permises tout en essayant de limiter leurs impacts écologiques. C'est une obligation légale dans le domaine agri-environnemental, depuis que la Politique Agricole Commune impose des bandes enherbées le long des cours d'eau, afin de protéger l'eau (risque de pollution) et les sols (risque d'érosion).



Milieux humides intra-forestiers du plateau landais

Situé à la limite de partage des eaux entre les bassins versants de la Gironde à l'est et ceux du littoral aquitain à l'ouest, le plateau landais abrite des secteurs à forte densité de lagunes, landes humides et autres milieux humides intraforestiers. Liés à la présence de la nappe phréatique, ces milieux originels se maintiennent au sein de la mosaïque agro-sylvicole et contribuent à sa biodiversité. De par leur situation en tête de bassins versants, leur bon fonctionnement contribue à la qualité des eaux superficielles et soutient l'étiage des affluents de la Garonne en rive gauche. La continuité de ces milieux aquatiques et humides, parfois renforcée par le réseau de crastes et de fossés, favorise également les échanges biologiques entre bassins versants.





Nature

Au sens commun, la nature regroupe :

- × l'environnement biophysique : les milieux physiques (eau, air, sol, mer, monde minéral), les habitats et les milieux dit naturels (terrestres), aquatiques ou marins, préservés, à forte naturalité, et dégradés ;
- × les paysages naturels, semi-naturels et anthropisés ;
- × le domaine du vivant : les groupes d'espèces, les individus et les mondes qui les abritent (végétal (forêts...), animal, incluant l'espèce humaine et l'environnement humain et les autres niveaux trophiques dont le fongique (champignons), le bactérien et le microbien) ; les « forces » physique, géologique, tectonique, météorologique, biologique, l'évolution qui animent les écosystèmes et la biosphère sur la planète Terre, dont certains phénomènes épisodiques et cycles de la nature (crise, cycle glaciation/réchauffement climatique, cycle géologique, cycle sylvigénétique, incendie d'origine non-humaine, etc.).



Paysages

Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Unité paysagère

Une unité paysagère est un ensemble d'éléments physiques et naturels homogènes, avec des caractéristiques propres, une organisation spatiale spécifique et une « ambiance » qui se distingue d'un espace voisin. » (Folléa, 1995). Cette notion a été introduite dans le texte de la loi « paysages » de 1993, mais sans définition précise. Une unité paysagère ne s'appuie pas seulement sur les caractères de relief, d'occupation du sol, de forme d'habitat (...) mais aussi sur une analyse fonctionnelle de l'unité mettant en exergue ses dynamiques et ses fragilités. « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères. » (DGALN 2007)

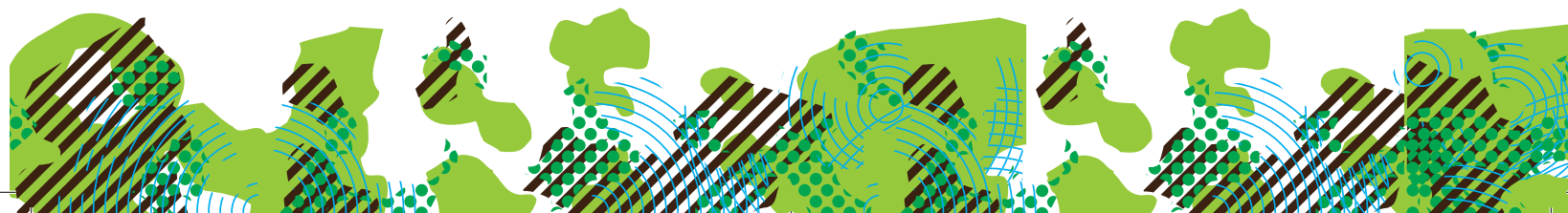
C'est sur ce concept que s'appuie la réalisation de tous les atlas de paysages, avec une imbrication d'échelles entre unité paysagère, structures paysagères et éléments de paysage.

10 •

Nature (ou biodiversité) remarquable ou ordinaire

Pour certains, la nature remarquable est associée aux espaces protégés (C. Mougenot, 2003), et la nature ordinaire aux espaces non protégés. Cette définition géographique est reprise par la Stratégie Nationale de la Biodiversité (MEDD, 2004) selon laquelle la biodiversité ordinaire porte « sur l'ensemble des territoires et non pas seulement sur les seuls espaces protégés parce que particulièrement remarquables », l'adjectif « remarquable » pouvant signifier menacé, rare, ou encore patrimonial. Le rapport Chevassus-au-Louis (2009) donne une définition plus précise de ces deux composantes de la biodiversité :

- × l'une, qualifiée de « remarquable », correspondant à des entités (des gènes, des espèces, des habitats, des paysages) que la société a identifiées comme ayant une valeur intrinsèque et fondée principalement sur d'autres valeurs qu'économiques, notamment la valeur patrimoniale ;
- × l'autre, qualifiée de « générale » (ou « ordinaire »), n'ayant pas de valeur intrinsèque identifiée comme telle mais qui, par l'abondance et les multiples interactions entre ses entités, contribue à des degrés divers au fonctionnement des écosystèmes et à la production des services qu'y trouvent nos sociétés.





Réservoir de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont les zones vitales où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie. Sont considérés comme réservoirs de biodiversité, les espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée, au regard notamment des périmètres de protection et d'inventaire au titre du patrimoine naturel. Il s'agit donc d'espaces riches en habitats et espèces et/ou la présence d'habitat et d'espèces rares ou menacées est connue. Les réservoirs de biodiversité peuvent également concerner des espaces de nature non ou peu fragmentés situés en dehors des périmètres de protection ou d'inventaire.

Services écosystémiques

Les services écosystémiques sont les bénéfices directs ou indirects que peuvent tirer les sociétés humaines des fonctions écologiques. Ce sont les Nations Unies qui ont initié l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire (Millennium Ecosystem Assessment, MEA), premier programme à échelle mondiale évaluant les interactions entre le fonctionnement des écosystèmes et le bien-être social et économique (achevé en 2005).

En 2008, la Direction de l'eau et de la biodiversité du MEEDDM a transposé cette démarche pour le territoire français. À l'issue de ce travail, 43 services écosystémiques ont été retenus, regroupés en 3 catégories :

- × les services d'approvisionnement, désignant la production, par les écosystèmes, de biens consommés par l'être humain (existence de terres fertiles propices à l'activité agricole, fourniture d'eau potable ou pour d'autres usages, etc.) ;
- × les services de régulation, c'est-à-dire les processus qui limitent certains phénomènes naturels et ont un impact positif sur le bien-être humain (par exemple, la protection contre les catastrophes naturelles, l'atténuation des pollutions de l'eau et de l'air, etc.) ;
- × les services à caractère social, à savoir les bénéfices immatériels que l'être humain tire de la nature en termes de santé, de liberté, d'identité, de connaissance, de plaisir esthétique et de loisirs.



Seuils d'agglomération

Ils constituent les limites à ne pas franchir par l'urbanisation le long des infrastructures routières, marquant ainsi les entrées de l'agglomération sur l'aire métropolitaine bordelaise.



• 11

Sites de projets agricoles dans l'Entre-deux-Mers

En s'appuyant sur les sites et exploitations existants, le SCoT localise des sites de projets agricoles dans le but de donner une lisibilité foncière à moyen terme aux exploitations et de permettre ainsi le maintien d'entités agronomiques aux caractéristiques et dimensions viables et pérennes à proximité des villes. Les sites de projets agricoles sont des ensembles à forts enjeux agricoles, paysagers et environnementaux. Leur protection et leur identification par le SCoT répondent à la nécessité de conforter ces espaces dans leurs fonctions (production de biens et services agricoles) tout en favorisant les loisirs et tourisme verts compatibles avec l'activité agricole et le fonctionnement écologique du territoire.





Sites de projets nature dans le Médoc, les Graves et les Landes girondines

En s'appuyant sur les sites et exploitations existants d'une part, et sur les sites potentiels d'autre part, le SCoT propose la localisation de sites de « projets naturels, agricoles ou sylvicoles » à vocation pédagogique, touristique ou de loisirs sur l'ouest de l'agglomération

Surface Agricole Utile (SAU)

Concept statistique destiné à évaluer la surface du territoire consacrée à la production agricole.

La SAU est composée des terres arables (grands cultures, cultures maraîchères, prairies artificielles,...), de la surface toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), des cultures pérennes (vignes, vergers, ...). Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachères (comprises dans les terres arables).



Trame Verte et Bleue

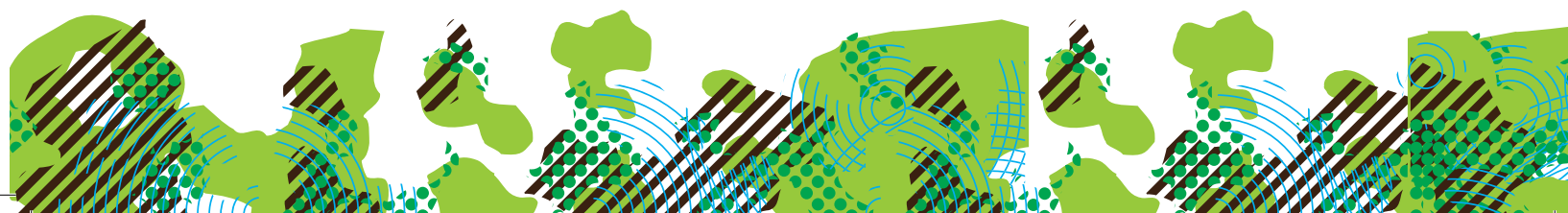
La Trame Verte et Bleue (TVB) est constituée de l'ensemble des continuités écologiques permettant de conserver ou de rétablir des corridors ou des proximités propices à la circulation et l'interaction des espèces. Cette notion est définie à l'article L. 371-1 du code de l'environnement. Elle est constituée d'une composante « bleue », se rapportant aux milieux aquatiques et humides, et d'une composante « verte », se rapportant aux milieux terrestres.

Elle vise à (re)constituer un réseau d'échanges cohérent à l'échelle du territoire pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurer leur survie. La trame verte est constituée des grands ensembles naturels (espaces importants pour la biodiversité ou réservoirs de biodiversité) et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau.

Outil d'aménagement du territoire, au service de l'ensemble de la biodiversité, y compris ordinaire, la trame verte et bleue doit conduire à raisonner en termes de réservoirs fonctionnels de biodiversité et de circulations entre ces réservoirs. Parmi les nombreuses méthodologies disponibles pour concevoir un réseau écologique, on peut identifier trois grandes familles de sensibilité, privilégiant soit l'écologie du paysage, soit les continuums de végétation, soit les espèces, mais il est possible de combiner ces différentes entrées, et la plupart des méthodes qui ont inspiré les travaux européens croisent plusieurs approches. À l'échelle régionale, la trame verte et bleue est cartographiée dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Terroirs viticoles protégés

A l'issue d'une concertation avec les élus locaux et les syndicats professionnels, les espaces viticoles protégés au titre de l'article R.122-3 du Code de l'urbanisme ont été délimités et restitués dans la cartographie des espaces viticoles protégés. Les terroirs viticoles protégés sont cartographiés pour chaque commune viticole du SCoT dans l'Atlas des espaces agricoles, naturels et forestiers protégés. Cet atlas au 1/25 000 sur fond IGN, élaboré et actualisé pour chaque commune viticole, sert de référence notamment pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.





Urbanisme

La notion d'espace ouvert (open space) est utilisée par les urbanistes pour désigner les espaces non bâtis intégrés dans le fonctionnement des aires urbaines. L'ouverture fait alors avant tout référence à la perception visuelle, par contraste avec l'horizon fermé qui caractérise l'espace bâti.

Peuvent être distingués :

- × Les espaces ouverts urbains, définis comme la partie de l'espace urbain non occupée par des constructions. Cette définition prend en considération tous les espaces creux, y compris les espaces non végétalisés (places, rues, ...).
- × La notion d'espaces ouverts péri-urbains est apparue avec l'étalement des tissus urbains. En tant qu'espaces ouverts, ils regroupent des espaces le plus souvent privés ou collectifs ; principalement composés d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

La notion d'espace ouvert revêt également une dimension stratégique, dans la mesure où elle veut combler le « vide » qui résultait de l'opposition au plein du bâti. Ainsi, l'espace ouvert n'est pas le lieu de l'absence mais plutôt de la multiplicité des usages et des fonctions environnementales, productives, récréatives, de déplacement...

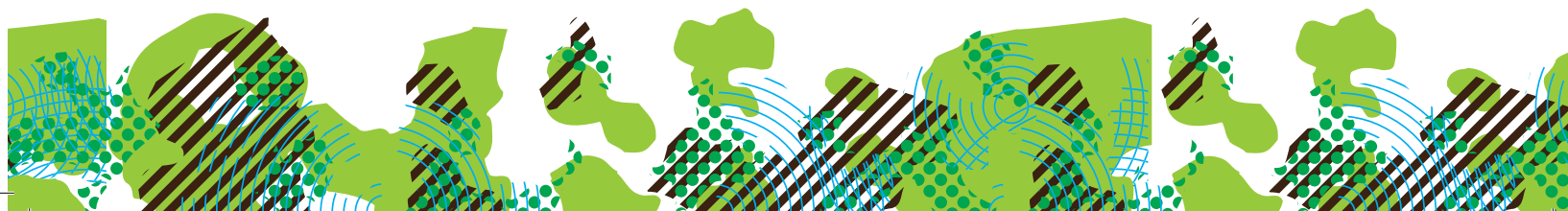


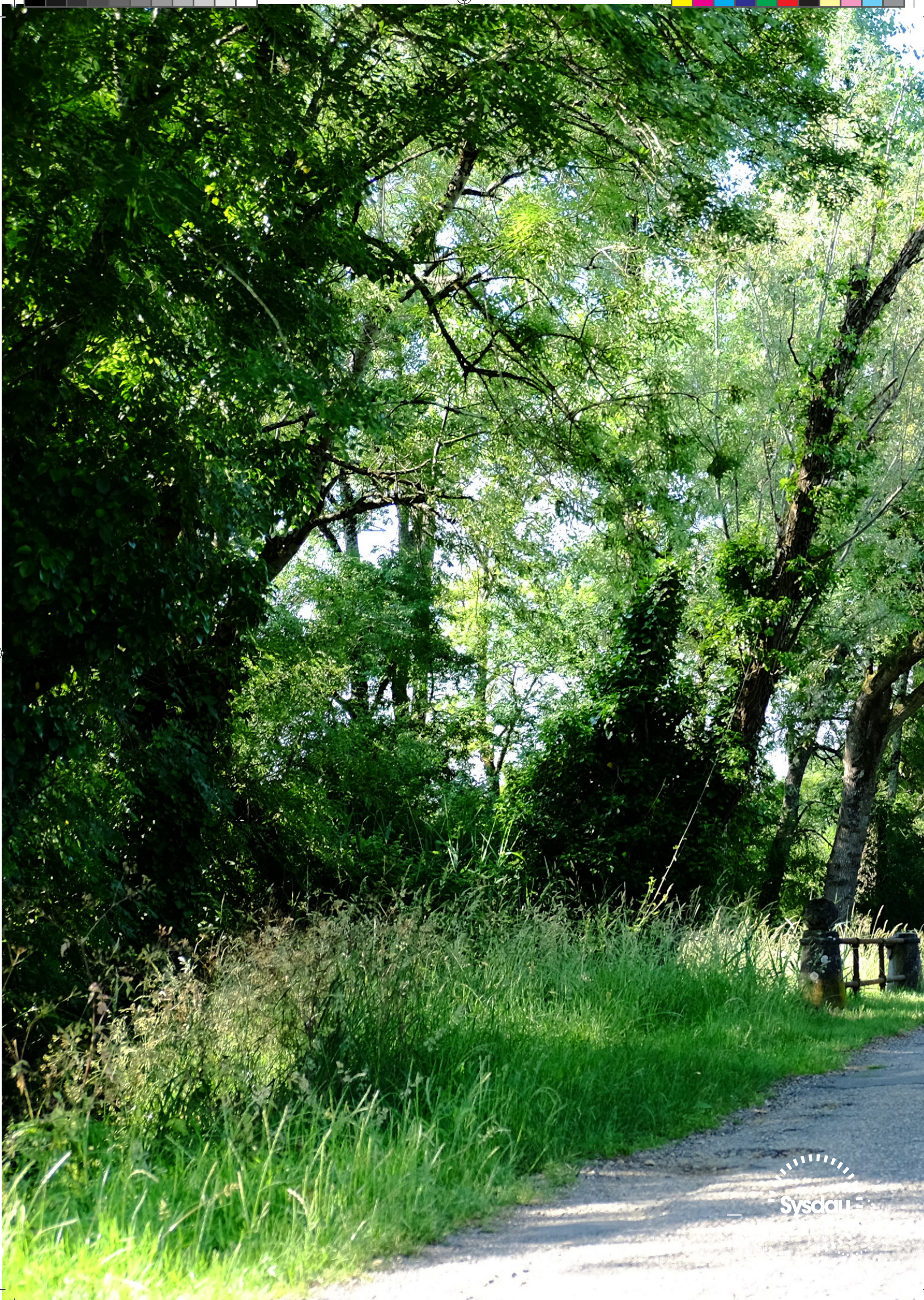
Zones humides

Les zones humides sont reconnues au niveau mondial comme une catégorie particulière d'écosystèmes, à côté des écosystèmes aquatiques et des écosystèmes terrestres. L'intérêt et la complexité des milieux humides tiennent en grande partie au fait qu'ils se situent « entre » milieux terrestres et milieux aquatiques et sont qualifiés à ce titre de systèmes « intermédiaires », « de transition » ou « d'interface ».

Les zones humides présentent une grande diversité écologique et spatiale. Plusieurs typologies ont été élaborées pour les caractériser, principalement sur des caractéristiques hydrogéomorphologiques (cf. références bibliographiques). Milieux très productifs, les zones humides jouent un rôle fondamental pour la préservation de la biodiversité : en France, 35 % des espèces rares et en danger, 50 % de l'avifaune et 30 % des espèces végétales sont inféodées aux zones humides.

La prise de conscience des nombreuses fonctions et services rendus par les zones humides (régulation des crues, épuration des eaux...), a été à l'origine des politiques nationales, communautaires et internationales de protection. Malgré les nombreux outils de protection et de valorisation existants, leur mise en œuvre se heurte bien souvent à des conflits d'usages et à la difficulté de concilier conservation et développement. Les méthodes d'évaluation économique des services rendus par les écosystèmes s'avèrent un outil pertinent dans ce cadre.





Sysdau

